

Image not found or type unknown



Modification du reglement d'une rente viagere

Par **spatch**, le **28/02/2016** à **22:02**

Nous avons signé une rente viagère en 1993 sur 1 couple et nous réglons depuis cette date nos rentes mensuelles. Aujourd'hui, un présumé nouvellement nommé tuteur du couple nous demande d'effectuer le virement mensuel de la rente sur 2 nouveaux comptes récemment créés. En a-t-il le droit ? Ceci aura t-il des conséquences en cas de décès d'un des membres du couple ? Devons nous revoir le notaire chargé de la vente initiale ?
Merci de nous orienter sur la marche à suivre.